

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 29 MARS 2019**

**C.M. 19.03**

**Date de convocation :** 22 mars 2019  
**Date d'affichage :** 22 mars 2019  
**Compte-rendu succinct :** 2 avril 2019

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 35  
**Présents :** 27  
**Votants :** 35

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - MM. FROSSARD - BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD - MMES IOSUB (ARRIVEE 20H45) – SIMONOT (ARRIVEE 20H40) – MM. MORENCY - FOURNIER – BEKKOUCHE- EUDE - MMES KLEIN-POUCHOL - MERLIN - M. BENELHABIB (ARRIVEE 20H45) – MMES DENIS – SANE – SEGHIRI - M. MENDY (ARRIVEE A 21 H30) – MME QUATREHOMME - MM. DE SAULCES-LARIVIERE (ARRIVEE 20H50) - BENARAB (ARRIVEE 20h45) - VIALADE - BRULIN – PROST.

**ETAIENT REPRESENTES** : MME CRISPIN (POUVOIR MME BOURETTE) - MME IOSUB (POUVOIR MME VERTENEUILLE JUSQU'A 20H45) – MME SIMONOT (POUVOIR M. FOURNIER JUSQU'A 20H40) - M. GUILLOU (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - M. BENELHABIB (POUVOIR MME QUATREHOMME JUSQU'A 20H45) – M. MENDY (POUVOIR MME DENIS JUSQU A 21H30) - MME JANIAUD- VERGNAUD (POUVOIR MME EUDE) - MM. DE SAULCES-LARIVIERE (POUVOIR MME SANE JUSQU'A 20H50) - MME WAYACK PAMBE (POUVOIR M. EUDE) – M. MOHAMED (POUVOIR M. FROSSARD) - MME MANDILE (POUVOIR M. MORENCY) - M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD) - MME DUVERNOIS (POUVOIR M. VIALADE).

**SECRETAIRE** : M. BEKKOUCHE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 19-01-07 - CONVENTION « ROUTAGE EMAIL » POUR LA DIFFUSION DE LA LETTRE D'INFORMATION NUMERIQUE DE LA VILLE DE TORCY.
- 19-01-08 - CONVENTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA BANQUE POSTALE DE 1 500 000 €
- 19-02-09 - MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LE CABINET PEYRICAL ET SABATTIER.
- 19-02-10 - CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE ENTRE LE CABINET PEYRICAL ET SABATTIER ET LA COMMUNE DE TORCY – CONTENTIEUX MESSIEURS AUGUSTE ET LA SAS « LES FILS DE MADAME GERAUD » / COMMUNE DE TORCY.
- 19-02-11 - CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 2 000 000 € SUR 15 ANS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE (CIB) – CA BRIE PICARDIE.
- 19-02-12 - CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 2 000 000 € SUR 15 ANS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE (CIB) – CA BRIE PICARDIE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INFORMATION**

**DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Par délibération n° 14.03.06 du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire agissant en vertu de cette délégation, doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT.

Les marchés passés conformément à ces dispositions sont les suivants :

N°	MARCHES/ACCORDS CADRES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
PA 18 055	REPLACEMENT DES SOLS SPORTIFS DES GYMNASES DE LA VILLE DE TORCY	ART – DAN SOLS SPORTIFS Allée des Vergers 78240 AIGREMONT	Tranche ferme : 84 472,15 € Tranche optionnelle 1 : 52 580,20 € Tranche optionnelle 2 : 81 568,09 € Variante : 24 169,06 €
PA 18 056	TRAVAUX D'EXTENSION ET MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DE LA VIDEO PROTECTION URBAINE	SPIE CityNetworks 27 avenue du Gros Chêne CS 40080 ERAGNY 95612 CERGY-PONTOISE CEDEX	Montants annuels Prestation A – maintenance forfaitaire : 13 070,09 € Prestation B : minimum 0€ - maximum : 40 000,00€ Prestation C : minimum 0€ Maximum : 250 000,00€
AO 18 057 - 01	FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE BROSSERIES POUR LA VILLE DE TORCY - Fournitures de produits d'entretien et articles de droguerie	DAUGERON ET FILS (GROUPE HEDIS) 12 ROUTE DE MONTIGNY LIEU DIT"LA TRENTAINE" CS 10089 LA GENEVRAYE 77816 MORET SUR LOING CEDEX	A bons de commandes sans montants minimum et maximum
AO 18 057 - 02	FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE BROSSERIES POUR LA VILLE DE TORCY – Fournitures d'articles d'hygiène corporelle (ouates et savons)	DAUGERON ET FILS (GROUPE HEDIS) 12 ROUTE DE MONTIGNY LIEU DIT"LA TRENTAINE" CS 10089 LA GENEVRAYE 77816 MORET SUR LOING CEDEX	A bons de commandes sans montants minimum et maximum
PA 18 060	MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE NEUF	EIRL JEAN CAROZZI VISIOCOM 31 RUE RAYMOND ARON 92164 ANTONY CEDEX	-
CT 18 061	CONTRAT DE MAINTENANCE DE PROGICIELS	UP CITYZEN 51000 CHALON EN CHAMPAGNE	368.96 €
CT 18 062	CONTRAT D'HEBERGEMENT	UP CITYZEN 51000 CHALON EN CHAMPAGNE	630.00 €
CT 19 001	CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURE DE VIRTUALISATION Vmware PRIMO	AMEDIS 5 RUE DE ROME 93110 ROSNY SOUS BOIS	Montant annuel 5 760.00 €
PA19 003	REPARATION ET REFECTION TOTALE DES TOITURES	CIEL ETANCHE 20 BIS AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER 94290 VILLENEUVE LE ROI	Montant annuel Minimum : 0,00 € Maximum : 300.000,00 €
CT 19 005	CONTRAT DROIT D'ACCES MULTI-UTILISATEURS INVISEO	FINANCE ACTIVE 46 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES 75002 PARIS	Montant annuel 4 684,77 €
CT 19 006	CONTRAT DROIT D'ACCES MULTI-UTILISATEURS INSITO	FINANCE ACTIVE 46 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES 75002 PARIS	Montant annuel 4 679,23 €
CT 19 007	CONTRAT - MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE TRAVAUX ESPACE L. VENTURA	QUALCONSULT SECURITE PARC DE LA HAUTE MAISON BÂT 61 - 16 RUE GALLILEE 77420 CHAMPS SUR MARNE	1 920.00 €

CT 19 008	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - EXTENSION VIDEO PROTECTION PHASE 5	PPN Ingénierie	5 850,00 €
CT 19 009	FIBRE GS G. BRASSENS	ORANGE	SANS MINI SANS MAXI
CT 19 010	CONVENTION - CONTRÔLE TECHNIQUE - TRAVAUX ESPACE LINO VENTURA	ANDICT 1 PLACE PRASLIN 77000 MELUN	8 100,00 €
CT 19 013	CONTRAT DE MAINTENANCE PAR ECHANGE STANDARD	SAS ESPACE MONETIQUE 75005 PARIS	220,00 €
N°	AVENANT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
MO 16003	MAITRISE D'ŒUVRE - EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU CLOS DE LA FERME	AKLA ARCHITECTES 75020 PARIS/ GEC INGENIERIE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	12 631,77 €
Avenant n° 1	AJUSTEMENT FORFAIT DE REMUNERATION		
AO 17 050-01	TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GS LE CLOS DE LA FERME – LOT 1 CONSTRUCTION		
Avenant 1	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (CUVE RETENTION)	OBM CONSTRUCTION 45146 ST JEAN DE LA RUELE CEDEX	12 417,82 €
Avenant 2	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (BAC A DOUCHE+ECLAIRAGE EXT)		10 726,10 €
Avenant 3	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (BAC A DOUCHE-RAVALEMENT-CHAUFFAGE,...)		118 830,04
Avenant 4	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (SYPHON+DIFFUSEUR SONORE)		1 490,70 €
AO 17 050-02	TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GS LE CLOS DE LA FERME – LOT 2 VRD – ESPACES VERTS		
Avenant 1	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (CUVE)	JEAN LEFEBVRE 77500 CHELLES	7 748,72 €
Avenant 2	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (POSE ET DEPOSE CANDELABRE)		4 420,28

#### Marchés et accords-cadres attribués dans le cadre de groupements de commande :

GC18039	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ELECTRICITE de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 Kva	PLUM ENERGIE 30, rue Proudhon 93210 SAINT DENIS	Accord cadre à bons de commande sans montants minimum/maximum
GC18058	LOT 1 - SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE	SFR 75015 PARIS	Accord cadre à bons de commande sans montants minimum/maximum
GC18059	LOT 5 - SERVICES DE TELEPHONIE FIXE	SFR 75015 PARIS	Accord cadre à bons de commande sans montants minimum/maximum
GC 19 002	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET PETITS EQUIPEMENTS DE BUREAU	NVBUR0 601 AVENUE BLAISE PASCAL 77550 MOISSY-CRAMAYEL	Accord cadre à bons de commande sans montants minimum/maximum
GC19 004	PRESTATIONS DE TRANSPORT EN AUTOCAR AVEC CONDUCTEUR	LOZAY 24 RUE DES JONCS AUBIGNY 77950 MONTEREAU SUR LE JARD	Accord cadre à bons de commande sans montants minimum/maximum
GC19 009-04	SERVICE DE RESEAUX INTERNET ET INFRASTRUCTURE (FIBRE GROUPE SCOLAIRE GEORGES BRASSENS)	ORANGE 94000 CRETEIL	Accord cadre à bons de commande sans montants minimum/maximum

#### PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

#### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

#### **19-03-01 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE ET LA COMMUNE DE TORCY RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UN OBSERVATOIRE FISCAL PARTAGE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne relative à la mise en œuvre d'un observatoire fiscal partagé et de verser une contribution forfaitaire annuelle d'un montant de 120 € couvrant l'ensemble des services proposés par la Communauté d'Agglomération.

\*\*\*\*\*



**19-03-02 - AVIS DE LA COMMUNE DE TORCY SUR LE PROJET DE CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE (CIL).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'option 3, soit un objectif de 25% à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, pour le scénario de territorialisation des objectifs d'attribution de logements hors QPV aux ménages les plus modestes.

\*\*\*\*\*

**19-03-03 - CONVENTION CADRE TRIENNALE ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de signer une convention cadre triennale avec le CCAS afin de définir les modalités de mise à disposition du personnel et les relations financières.

\*\*\*\*\*

MISSIONS TRANSVERSALES

**19-03-04 - REFONTE DU REGLEMENT D'UTILISATION DES GYMNASES ET TERRAINS DE SPORT MUNICIPAUX.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement d'utilisation des gymnases et terrains de sport municipaux.

\*\*\*\*\*

ADMINISTRATION GENERALE

**19-03-05 - CESSION DU VEHICULE GOUPIL IMMATICULE DS-040-KQ - INDEMNISATION LA PARISIENNE ASSURANCES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de l'indemnisation, à hauteur de 17 376 €, par l'assureur de la Commune, « La Parisienne Assurances » et d'encaisser le montant de l'indemnisation.

\*\*\*\*\*

**19-03-06 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le transfert de la compétence « Soutien au sport de haut niveau » à la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.

\*\*\*\*\*

CONTROLE DE GESTION

**19-03-07 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE RELATIVE A LA FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

\*\*\*\*\*

**19-03-08 - MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 2018 CONCERNANT LES UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le montant des frais de scolarité pour l'année civile 2018 à 994,04 € et précise que ces frais de scolarité seront tarifés auprès des communes concernées par des enfants scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

\*\*\*\*\*

**19-03-09 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) - REALISATION DU PROJET « SOUTIEN AUX CLAUSES D'INSERTION EN SEINE-ET-MARNE ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de soutien à la clause d'insertion, dont le montant est estimé à 101 426.85 € et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 49 638,83 € pour ce projet et à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**19-03-10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS BORD DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**19-03-11 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE – CREATION D'UN SECOND RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**19-03-12 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - AUTOMATISATION DU SYSTEME DE POINTAGE DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**BUREAU INFORMATION JEUNESSE**

**19-03-13 - RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION TRIENNALE DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner un avis favorable à la présentation d'un dossier de labellisation BIJ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**19-03-14 - MODALITES DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de déterminer comme-suit le versement du dispositif indemnitaire horaire pour heures supplémentaires :

L'indemnité horaire pour heures supplémentaires peut être attribuée aux bénéficiaires suivants :aux agents titulaires ou stagiaires employés à temps complet de catégorie C ou B, aux agents non titulaires employés à temps-complet de catégorie C ou B et aux agents employés à temps partiel ou à temps non-complet (suivant un mode de calcul particulier).

Il est fixé à 25 heures le contingent mensuel d'heures supplémentaires, modifiable en cas de circonstances exceptionnelles.

Il est fixé les modalités de calcul de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, de la manière ci-après :

Le taux horaire de base des IHTS est calculé comme suit :

**Rémunération horaire** = (Traitement brut annuel de l'agent + indemnité de résidence) / 1820

Pour obtenir le taux horaire de base de l'IHTS, cette rémunération est ensuite multipliée :

- Par 1,25 pour les 14 premières heures supplémentaires,
- Par 1,27 pour les 11 heures supplémentaires suivantes.

**Le taux horaires de base est majoré :**

- De 100 % si l'heure supplémentaire est effectuée de nuit (soit entre 22 heures et 7 heures),
- De 2/3 si l'heure supplémentaire est accomplie un dimanche ou un jour férié.

La majoration des heures de nuit et la majoration des heures de dimanches et jours fériés ne sont pas cumulables.

\*\*\*\*\*

## DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

### **19-03-15 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2019 à

- Taxe d'habitation	18,50 %
- Foncier bâti	27,08 %
- Foncier non bâti	80,81 %

\*\*\*\*\*

## DIRECTION DES POLITIQUES DES SOLIDARITES

### **19-03-16 - ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - ANNEE 2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement prévoyant une participation de la commune de 0,30 € par habitant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci avec le Département de Seine et Marne l'année 2019.

\*\*\*\*\*

## DIRECTION DE L'URBANISME

### **19-03-17 - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LE BAILLEUR 1001 VIES HABITAT D'UNE PARTIE DE L'ALLÉE JULES RAIMU.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'acquisition à l'euro symbolique du foncier appartenant au bailleur 1001 Vies Habitat pour une emprise d'environ 1 120 m<sup>2</sup> référencée AF 101p afin de permettre la requalification de l'allée Jules Raimu.

\*\*\*\*\*

### **19-03-18 - CESSION D'UNE PARTIE DE L'ALLÉE JULES GUESDE, PARCELLE AB 177p, REPRESENTANT UN ANCIEN CHEMIN PIETON.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le principe de cession de cette emprise d'une part à M. Lawson Body Claude et Mme Bloch Aline pour une superficie de 12m<sup>2</sup> au prix de 585€, et d'autre part à M. Lecante Norbert et Mme Lecante Martine pour une superficie de 12m<sup>2</sup> au prix de 585 €.

\*\*\*\*\*

### **19-03-19 - CESSION DE TERRAIN AU DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE POUR SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DU COLLEGE VICTOR SCHOELCHER.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le principe de cession de cette emprise à l'euro symbolique pour une superficie d'environ 359 m<sup>2</sup> permettant de sécuriser l'accès au collège.

\*\*\*\*\*

### **19-03-20 - CESSION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE/COMMUNE DE TORCY DE L'EMPRISE DU TROTTOIR DE L'ALLÉE GASTON DEFFERRE COTÉ PARC DES CHARMETTES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle BK 30 et de la classer dans le domaine public communal.

\*\*\*\*\*

### **19-03-21 - SOLLICITATION, AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE, D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT MAXIMAL PREVISIONNEL DE 490 000 EUROS POUR L'OPERATION DE RELOCALISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES, DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN POUR LE QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France, dans le cadre de la Convention Régionale de Développement Urbain, une subvention d'un montant maximal prévisionnel de 490 000 € pour l'opération de relocalisation des activités commerciales et à signer tout document afférent.

\*\*\*\*\*

**19-03-22 - PROTOCOLE DE TRANSFERT DE LA PHARMACIE AUROUET LOT N°13 DE LA COPROPRIETE DU PASSAGE DE LA MOGOTTE VERS LA COQUE COMMERCIALE N°2 ILOT 2 DE LA RESIDENCE CLOS DE L'ARCHE DE CFH.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le projet de protocole de transfert de la pharmacie Aurouet lot n°13 de la copropriété du passage de la Mogotte vers la coque commerciale n°2 îlot 2 de la résidence Clos de l'Arche de CFH, prévoyant une indemnité de transfert de 200 000 €.

\*\*\*\*\*  
**19-03-23 - ACQUISITION AUPRES DE MME LO ELISE DES MURS DU LOT COMMERCIAL DE COPROPRIETE N°4 DE LA PARCELLE AC 17 ACTUELLEMENT OCCUPE PAR L'ARCHE TROPICALE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition auprès de Madame LO Elise des murs du lot commercial de copropriété n°4 de la parcelle AC17 sise passage de la Mogotte, actuellement occupé par l'Arche Tropicale au prix de 90 000€.

\*\*\*\*\*  
**19-03-24 - ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE PUBLICITE POUR L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA RESTRUCTURATION URBAINE DU SOUS SECTEUR « GRADINS - TERRASSES » DU SECTEUR 2 DE L'ARCHE GUEDON - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET DE LA PERSONNE HABILITEE A NEGOCIER ET A SIGNER LA CONVENTION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- que le projet de restructuration urbaine du sous-secteur « Gradins – Terrasses » du secteur 2 de l'Arche Guédon à Torcy sera mis en œuvre dans le cadre d'une concession d'aménagement transférant au concessionnaire un risque économique lié à l'opération d'aménagement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes en vue de la désignation du concessionnaire d'aménagement pour la restructuration urbaine du sous-secteur « Gradins – Terrasses » du secteur 2 de l'Arche Guédon à Torcy.
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire publier un avis conforme au modèle fixé par les autorités communautaires dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales et dans une publication spécialisée dans les domaines de l'urbanisme, des travaux publics ou de l'immobilier, ainsi qu'à l'Office des Publications de l'Union Européenne, afin de recueillir des candidatures et offres pour l'attribution du traité de concession correspondant.
- de créer la commission chargée notamment d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la procédure de consultation visant à désigner le concessionnaire pour la restructuration urbaine du sous-secteur « Gradins – Terrasses » du secteur 2 de l'Arche Guédon à Torcy.
- de procéder au vote nécessaire et de désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants de ladite commission

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
M. Guillaume LE LAY-FELZINE	M. Jacky FROSSARD
M. Michel VERMOT	M. Daniel FOURNIER
Mme Nicole VERTENEUILLE	M. Ouassini BEKKOUCHE
Mme Danièle KLEIN-POUCHOL	M. Jean-Claude GUILLOU
M. Jean-Pierre BRULIN	M. Jean-Michel PROST

- de désigner Monsieur le Maire en qualité de personne habilitée à engager les discussions avec un ou plusieurs soumissionnaires et à signer la concession d'aménagement après son approbation par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*  
**19-03-25 - RETROCESSION DE LA PARCELLE BK 165 A MONSIEUR SÉBASTIEN BA.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la rétrocession de la parcelle référencée BK 165, pour une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup>, à Monsieur Sébastien BA à l'euro symbolique, à titre de transaction avec le propriétaire exproprié faisant suite à l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique.

\*\*\*\*\*

**19-03-26 - CESSIION DES PARCELLES BK 166-167 A MONSIEUR SÉBASTIEN BA.**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide la cession des parcelles référencées BK 166 et BK 167, pour une superficie d'environ 35m<sup>2</sup>, à M. Sébastien BA au prix de 5 780 €.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 le vingt-neuf mars deux mille dix-neuf.

.....

**Le Maire,  
Guillaume LE LAY-FELZINE**

